

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE :  
PLACE AUX JEUNES !

PAGE 2

LES ONG, DES ACTEURS  
RECONNUS MAIS MAL  
FINANCÉS

PAGE 4

HENRI LEFEBVRE,  
CHARGÉ DE MISSION  
MIGRATIONS AU CRID

PAGE 4

# NOS

LES NOUVELLES DE SUD

ÉTÉ 2018

LE BULLETIN D'INFORMATION DE COORDINATION SUD # 171

Vie des commissions

## SOLIDARITÉ INTERNATIONALE : PLACE AUX JEUNES !

Suite au succès de l'atelier « Pour une prise en compte des jeunesses en tant qu'actrices des projets de solidarité internationale », organisé en mars 2018, Coordination SUD élabore de nouvelles pistes de travail et de réflexion.

Kelly Gène (Cnajep),

administratrice de Coordination SUD référente  
jeunesse et solidarité internationale

Tout commence par un constat : les « jeunesses » ici et là-bas constituent un acteur clef pour l'atteinte des objectifs de développement durable, d'une part de par leur poids démographique sur notre planète, mais également parce qu'elles constituent le principal acteur du changement social. À ce titre, les ONG de solidarité internationale témoignent d'un intérêt grandissant pour la prise en compte des « jeunesses actrices » dans les projets et les structures. Mais malgré les bonnes pratiques existantes, les besoins d'accompagnement des acteurs et des actrices dans notre secteur et dans les institutions de coopération internationale restent prégnants.

Coordination SUD, via sa commission

Jeunesse et solidarité internationale travaille depuis près de dix-huit mois sur deux axes. Le premier concerne le renforcement des membres de Coordination SUD en vue d'une meilleure prise en compte des jeunesses dans leurs actions. Les questions posées sont nombreuses :

comment mobiliser toutes les jeunesses ? Comment s'assurer d'une participation à la gouvernance des projets menés ou des structures qui les réalisent ? Comment mesurer les effets des actions de solidarité internationale chez

les jeunes ? Pour cela, la commission réfléchit à la mise en œuvre d'un programme de formation, d'échanges de pratiques et de recherche-action sur le sujet à destination des membres de Coordination SUD.

Parallèlement, Coordination SUD

poursuit son plaidoyer auprès des pouvoirs publics, afin de partager sa vision de « jeunesses actrices », d'en faire un sujet transverse, au même titre que la question du genre, dans le soutien à des politiques de solidarité internationale. Un document

de positionnement sur ce sujet sera prochainement publié. Enfin, un groupe de travail devrait être mis en œuvre avec l'AFD dans les prochains mois pour que celle-ci se dote d'une stratégie jeunesse.

Le travail d'*empowerment* collectif de Coordination SUD se poursuit et ses acteurs et ses actrices se mobilisent pour faire place aux jeunes car sans eux, elles, les actions de développement des ONG ne seront jamais durables. ■

“ Coordination SUD poursuit son plaidoyer auprès des pouvoirs publics, afin de partager sa vision de « jeunesses actrices », d'en faire un sujet transverse, au même titre que la question du genre. ”

DÉFENSE  
ET PROMOTION  
DU SECTEUR  
DES ONG :

“ En France, la part de l'APD transitant par les ONG reste (...) dramatiquement faible ”



Coordination SUD  
Solidarité Urgence Développement

ÉDITEUR COORDINATION SUD  
14, passage Dubail 75010 Paris  
Tél. : 01 44 72 93 72  
sud@coordinationsud.org

Directeur de publication : Philippe Jahshan  
Rédactrice en chef : Bénédicte Hermelin - Coordinatrice : Bénédicte Bimoko  
Imprimeur : Gécys - Dépôt légal à parution ISSN 1267-6947  
Les positions exprimées dans le bulletin engagent leurs auteurs,  
et ne sauraient représenter le point de vue officiel de Coordination SUD.  
Abonnement, nous contacter : bimoko@coordinationsud.org

NOUVEAUTÉ : FICHES PRATIQUES & OUTILS « MODÈLES ÉCONOMIQUES »

Vous souhaitez faire évoluer votre modèle économique ? La fiche *Pratiques & Outils* « Modèles économiques » vous donne des repères de définition, des leviers pour agir, un aperçu méthodologique, des outils pour engager une réflexion et des ressources pour aller plus loin. Consultez vite cette fiche en ligne sur le site Internet de Coordination SUD.

À LIRE

Philippe Jahshan,  
président  
de Coordination SUD

Suscitons un  
élan populaire  
pour une solidarité  
ici et là-bas.

La France souffre depuis longtemps d'un défaut d'élan national pour le développement malgré une opinion publique plutôt en sympathie avec ces sujets. Les raisons à cela sont diverses. Elles sont à chercher dans l'affaiblissement du portage politique depuis presque 10 ans. Mais elles sont aussi et surtout à chercher dans la faiblesse chronique du soutien en faveur de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). La sensibilisation aux nécessités de la solidarité et de la coopération au développement doit passer par une plus forte inclusion de ces sujets dans les programmes scolaires, dans les parcours d'engagement des jeunes, dans l'ouverture des écoles aux acteurs associatifs de l'ECSI. Un consensus national, pour qu'il soit durable, nécessite un investissement permanent et massif de tous les acteurs : État, collectivités territoriales, associations. Dans le monde où les replis de toute sorte se multiplient et où à juste titre, les populations en souffrance de nos pays plaident d'abord pour une solidarité qui leur soit dédiée, il faut redire l'impasse de l'opposition des solidarités. L'interdépendance des enjeux nous enjoint à la coopération. Aussi pour continuer à nourrir un esprit d'ouverture et de solidarité en France et pour bâtir une nation fraternelle, il faut redoubler les efforts pour sensibiliser. Il faut valoriser la solidarité dans l'accueil des personnes migrantes plutôt que d'en faire un délit parce qu'une nation citoyenne ouverte sera toujours plus encline à soutenir les politiques de solidarité internationale. Il ne peut y avoir de consensus populaire durable pour l'APD quand on cultive la méfiance de l'autre. ■

# LES ONG, DES ACTEURS MAIS MAL FINAN

Malgré la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle des ONG, les financements publics français tardent à évoluer significativement. Coordination SUD a choisi de porter une trajectoire volontariste de l'aide publique française transitant par les ONG pour un véritable partenariat avec les sociétés civiles.

Olivier Bruyeron (Gret/GI),  
administrateur de Coordination SUD  
référént plaidoyer syndical et  
Jean-Luc Galbrun,  
chargé de mission (Coordination SUD)

La pertinence et l'efficacité de l'action des ONG ont été formellement reconnues à travers de nombreux cadres stratégiques définis par les pouvoirs publics français ou des organisations internationales. Le Cadre d'intervention transversal de l'AFD avec les organisations de la société civile (CIT-OSC 2018-2013) souligne leur expertise et les place comme des acteurs centraux des enjeux de développement et de lutte contre la pauvreté. Le document d'orientation politique relatif au partenariat entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et la société civile (mars 2017) reconnaît notamment l'action décisive des ONG là où les États ne sont pas en capacités d'intervenir. La stratégie « Vulnérabilités aux crises et résilience » de l'Agence française de développement (AFD) considère les ONG comme des partenaires naturels pour agir dans les situations de vulnérabilité et de crise. L'OCDE dans son rapport sur l'aide aux organisations de la société civile (janvier 2018) déclare que l'aide aux ONG et l'aide acheminée par le canal des ONG sont essentielles pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et politiques des pays en développement et en particulier dans le cadre du développement durable.

## Des moyens limités

En France, la part de l'APD transitant par les ONG reste cependant dramatiquement faible. Elle demeure en 2016 de seulement 186 millions d'euros, ce qui en pourcentage ne représente que 2,8 % de l'APD globale, plaçant ainsi la France dans les derniers pays du comité d'aide au développement

de l'OCDE, juste devant la Corée du Sud, le Japon, la Hongrie et la Grèce, et bien loin de la moyenne des pays donateurs (14,9 %). De ce fait, la plupart des dispositifs de financements publics français saturent et ne sont en mesure de financer qu'une partie des projets déposés par les ONG, ceci avec des taux de cofinancement ne dépassant que très rarement 50 %. Au final, les financements publics français (nationaux et territoriaux) ne représentent qu'environ 10 % des ressources des ONG.

Les ONG se voient donc contraintes de compter majoritairement sur des dispositifs de financement publics au niveau européen voire international et de s'appuyer largement sur des financements privés issus de la générosité du public ou de fondations.

## Des modalités encore contraignantes

Au-delà du manque de moyens, c'est également des dispositifs de financements de plus en plus contraignants qui sont mis en place. Ceux-ci intègrent des procédures chronophages et de nombreuses étapes de contrôle (reportings réguliers, audits), dont certaines se déroulent avant ou après la période d'éligibilité des dépenses. Cela, alors même que les frais administratifs et les coûts indirects sont sévèrement limités. Les ONG doivent ainsi mobiliser toujours plus leur personnel sur ces aspects, gérer des risques contractuels croissants, sans avoir de marge de manœuvre suffisante pour les financer convenablement. Le tout dans des contextes souvent risqués et à forte variabilité. *In fine*, cela ne peut qu'avoir un impact négatif sur la qualité opérationnelle des actions et la motivation des salarié.e.s de nos structures. Il faut y remédier.

Par ailleurs, certains bailleurs de fonds

publics français ont la tentation de mobiliser davantage les ONG comme des opérateurs au service de la politique de coopération nationale et non comme des organisations indépendantes porteuses d'un droit d'initiative. Les ONG ne sont pas suffisamment reconnues pour leur connaissance fine des besoins et leur capacité à élaborer en partenariat avec les acteurs locaux des actions pertinentes, efficaces et efficientes. Les appels à propositions très cadrés

prennent ainsi le pas sur les appels à projets ouverts ou des montages en gré à gré qui permettent de financer les actions identifiées par les ONG avec leurs partenaires.

“ Au final, les financements publics français (nationaux et territoriaux) ne représentent qu'environ 10 % des ressources des ONG. ”

## Des enjeux et des besoins toujours plus importants

Parallèlement, les changements climatiques, les conflits armés, les inégalités croissantes génèrent des crises environnementales, économiques, humanitaires de plus en plus fréquentes et critiques nécessitant des ressources plus importantes pour les acteurs ONG. Les tendances au populisme et au nationalisme constatées sur de nombreux continents impliquent également des moyens pour y faire face de plein front. Dans ce cadre l'appui à l'action et à la structuration des organisations de la société civile est un axe indispensable car elles œuvrent conjointement pour un monde plus stable et plus pacifique. Or cet appui nécessite pour les bailleurs de fonds de sortir d'une logique de projet à court terme et de s'inscrire dans un partenariat dans la durée avec la société civile, qui devra tenir compte des difficultés et succès rencontrés.

## Une trajectoire à la hauteur des enjeux

En réponse à ces enjeux et aux objectifs de développement durable, Coordination SUD

## À SUIVRE

### MISSION DU DÉPUTÉ HERVÉ BERVILLE

Le Premier ministre a missionné le député LREM Hervé Berville en vue de la modernisation de l'aspect partenarial de la politique française de solidarité internationale. Son rapport, attendu pour juillet, suscite de fortes attentes de Coordination SUD et de ses membres le dernier Cigid ayant minimisé cette dimension. Analyse des recommandations à suivre.

## À SUIVRE

### REVUE PAR LES PAIRS DU COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Tous les cinq ans, la politique de coopération internationale de la France est analysée par le CAD de l'OCDE. Associée au processus en soumettant notamment un bilan alternatif à la version du gouvernement, Coordination SUD a salué la justesse des recommandations de l'OCDE qui font écho aux analyses des ONG. Le rapport est accessible sur le site de l'OCDE.

# RS RECONNUS ANCÉS !

a défini une trajectoire ambitieuse pour les financements publics français transitant par les ONG françaises. Cette trajectoire se fixe le cap d'un minimum d'un milliard d'euros à horizon 2022. Elle vise à promouvoir en priorité les dispositifs d'appui aux initiatives des ONG telles que : l'aide alimentaire programmée (*a minima* 40 millions d'euros), le Fonds d'urgence humanitaire (*a minima* 170 millions d'euros), le Fonds de stabilisation - part initiative ONG (au moins 50 millions d'euros), le volontariat (au moins 40 millions d'euros) et enfin le dispositif « Initiatives » (I-ONG) de l'AFD (*a minima* 400 millions d'euros). L'objectif d'un milliard peut paraître important cependant au regard des besoins développés précédemment, il ne permettra de n'en couvrir qu'une partie. De plus, à ce niveau, même si la France aura progressé significativement, elle demeurera très en deçà de ce que font les autres pays membres du CAD de l'OCDE vis-à-vis de leurs ONG. En 2022, si cette trajectoire est respectée, le pourcentage de l'aide publique au développement française transitant par les ONG aura atteint environ 7 %, encore bien loin de la moyenne des pays du CAD qui ne devrait que croître d'ici 2022 et donc être supérieure à 15 %.

## De nouvelles modalités de partenariat avec la société civile

Les pouvoirs publics français doivent désormais évoluer vers un partenariat fort et équitable avec la société civile, aussi bien en France que dans les pays d'intervention.

Ce partenariat doit reposer sur un dialogue permettant de débattre mais aussi de co-construire. Les diagnostics des besoins et des causes d'inégalités, de pauvreté, de crises doivent être partagés pour aboutir à des stratégies concertées impliquant les organisations de la société civile. Les nouveaux termes de ce partenariat doivent tenir compte des relations et de la structuration de la société civile à tous les niveaux : local, national et international. Des liens forts et durables de partenariat existent entre acteurs de différents continents qui échangent sur leur environnement respectif, partagent leurs pratiques, se soutiennent mutuellement, mettent en œuvre des projets communs. Ces liens s'organisent autour de logiques de représentation nationale, régionale, internationale *via* des réseaux ou des collectifs et également de logiques de complémentarité entre acteurs (fonction de plaidoyer, de mobilisation, rôle opérationnel sur le terrain). Ce nouveau partenariat entre pouvoirs publics et société civile doit faire l'objet non seulement d'un investissement financier pour soutenir les projets et la structuration des acteurs mais aussi d'un investissement de nature plus qualitative pour l'animation de la relation. Ce deuxième investissement passe par le renforcement du personnel des institutions concernées (ministères, agences de coopération, etc.) pour assurer une meilleure définition, gestion, suivi des projets et également pour permettre des échanges sur des aspects plus globaux d'analyse des enjeux et besoins et de définition de stratégie pluriacteurs. ■

**1 MILLIARD D'€ :**  
OBJECTIF DE  
COORDINATION SUD POUR  
2022 AU TITRE DE L'APD  
FRANÇAISE TRANSITANT  
PAR LES ONG

**700 MILLIONS D'€ :**  
PART DEMANDÉE AU  
TITRE DES DISPOSITIFS DE  
FINANCEMENTS D'APPUI  
AUX INITIATIVES DES ONG

**2,8 % À 7 % :**  
ÉVOLUTION INDUITE DU %  
D'APD TRANSITANT PAR  
LES ONG EN 2022 PAR  
RAPPORT À 2016

## ODD : CRÉATION D'UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

Suite aux conclusions du dernier Cigid (élaboration d'une feuille de route de mise en œuvre des ODD d'ici mi-2019, prise en compte des ODD dans la construction des lois et dans les indicateurs de performance budgétaire, etc.), un comité de haut niveau présidé par Brune Poirson (MTES) et Jean-Baptiste Lemoyne (MEAE) s'est réuni pour la première fois le 26 avril. Coordination SUD et quatre de ses membres y siègent au titre des acteurs associatifs, avec pour mission de contribuer et de suivre la concrétisation des engagements pris par le gouvernement lors du Cigid. Trois ans après l'adoption de l'Agenda 2030, le travail d'élaboration de la feuille de route a commencé en juin et devra aboutir dans un an.

## ABUS SEXUELS EN ONG, LA RÉPONSE DE COORDINATION SUD

En réponse aux scandales d'abus sexuels commis par le personnel d'ONG qui ont récemment ébranlé le secteur, Coordination SUD lance un cycle d'ateliers de réflexion sur les abus de pouvoir au sein de son réseau. Une première journée, organisée le 12 juin à Paris, a abordé les enjeux de la prévention et de la protection contre les violences sexuelles. Si les ONG cherchent à adopter une démarche « Ne pas nuire », la réalité montre les difficultés de sa mise en œuvre. La journée a été émaillée d'interventions d'expert.e.s en droit, en conduite du changement, du champ médical et de témoignages de bonnes pratiques. Des groupes de travail ont également enrichi cette journée d'échanges entre pairs.

## PRÉPARATION DU G7 2019

Les 28 et 29 mai, s'est tenu à Ottawa le C7, forum de la société civile organisé en amont du sommet du G7, sous présidence canadienne en 2018. 80 participant.e.s issus d'ONG canadiennes, américaines, allemandes, anglaises et françaises se sont réunis pour échanger sur le processus du G7, analyser les positions portées par les gouvernements et le plaidoyer mené par la société civile canadienne. Les deux sujets prioritaires mis à l'ordre du jour par le Canada étaient l'égalité de genre et les changements climatiques avec un prisme sur la défense des océans et la lutte contre la pollution par les déchets plastiques. Coordination SUD était présente pour établir des contacts avec ses homologues en vue de la présidence française du G7 en 2019.

## Les ONG, incapables de gérer la croissance ?

Une des objections soulevées parfois par les pouvoirs publics consiste à pointer une difficulté qu'auraient les ONG à gérer une augmentation de leurs subventions publiques... C'est oublier que ce secteur, pour répondre aux besoins, a connu une croissance de son volume d'activité de +38 % entre 2012 et 2016 comme le montre l'étude *Argent & association de solidarité internationale* publiée en mars dernier. Soit un rythme de croissance équivalent à la croissance des moyens demandée d'ici à 2022 ! Les ONG sont donc prêtes à s'engager sur la trajectoire financière proposée par Coordination SUD.

## ONG françaises VS ONG nationales ?

L'intervention des ONG françaises est souvent mise en opposition ou en comparaison avec celles des ONG nationales des pays d'intervention. Or ce débat ne doit pas encourager une compétition entre ONG mais plutôt encourager les partenariats entre acteurs des différentes sociétés civiles, dans une logique d'échanges et de complémentarités au service des objectifs de développement durable. Les financements et d'autres modalités d'appui des pouvoirs publics français doivent évoluer dans cette voie.

### À SUIVRE

#### NOUVELLE STRATÉGIE HUMANITAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le MEAE a dévoilé le 22 mars - date de la 4<sup>e</sup> Conférence nationale humanitaire - la nouvelle stratégie humanitaire française, à laquelle Coordination SUD a contribué. Coordination SUD salue l'engagement de la France sur les questions humanitaires. Elle restera vigilante quant à la mise en œuvre de cette stratégie dont le suivi sera assuré au sein du Groupe de concertation humanitaire.

### À SUIVRE

#### FONDS FIDUCIAIRE EUROPÉEN D'URGENCE POUR L'AFRIQUE : UN DÉBAT ANIMÉ

Les échanges entre les pouvoirs publics français et européens et les associations ont été vifs sur le FFU lors du débat organisé en avril dernier par Coordination SUD. Le fonds est critiqué à plus d'un titre, notamment la finalité et l'efficacité de ce nouvel outil. Un dossier complet, avec deux interviews, est disponible sur notre [site Internet](#).



L'invité

## HENRI LEFEBVRE, CHARGÉ DE MISSION MIGRATIONS AU CRID

Depuis six mois, 1 500 organisations ont tenu 106 assemblées locales, où plus de 10 000 citoyen.ne.s construisent ensemble une autre politique migratoire.

Les politiques européennes vont aujourd'hui vers une fermeture des frontières et des restrictions du droit d'asile. En France, le Conseil constitutionnel pointe du doigt les délais extrêmement courts imposés aux demandeurs.euses d'asile dans le projet de loi Asile-immigration, alors que le défenseur des droits évoque les violations par l'administration de droits fondamentaux. Pour les personnes étrangères sur le territoire français, cela se matérialise par une suspicion généralisée pouvant aller jusqu'à la maltraitance, selon un rapport officiel du contrôleur général des lieux de privation de liberté, des routes migratoires de plus en plus mortelles ou encore des conditions de vie indignes.

470 organisations d'accueil des exilé.e.s et de soutien aux sans-papiers, qui doivent pal-

lier cette inefficacité choisie, ont [signé une tribune, dès juin 2017](#), pour demander au président fraîchement élu un changement radical de politique et la mise en place d'un cadre de concertation. Face à l'absence de réponse concrète, un processus citoyen a été lancé en novembre dernier : les États généraux des migrations. Son objectif : dénoncer les situations inacceptables tout en montrant qu'une autre politique migratoire est possible, afin de contribuer à un mouvement d'opinion de long terme.

Cette dynamique inédite rassemble associations et collectifs informels dans 76 départements, qui travaillent dans l'accueil, l'accompagnement juridique, la santé, la formation, le plaidoyer, l'interprétariat, le sauvetage, etc. Ce sont des dizaines de milliers de citoyen.ne.s témoins de dénis de droits et engagé.e.s dans la mise en place d'alternatives

concrètes. La centaine de concertations initiées localement a permis l'émergence d'une expression citoyenne et populaire qui, à l'inverse des discours dominants sur la « crise migratoire », fait la preuve d'une France accueillante et mobilisée aux côtés des migrant.e.s.

Les 26 et 27 mai, ces assemblées, réunies en session nationale à Montreuil, ont adopté un [Manifeste commun](#). Représentatif de la diversité des situations locales, il rassemble quarante revendications en six chapitres : accueil digne, respect du droit d'asile, égalité des droits entre Français.e.s et personnes étrangères, reconnaissance des initiatives citoyennes, modification des règles d'accès

au territoire, conditions de mise en œuvre d'une politique alternative.

Loin d'être un aboutissement, ce texte se veut l'antithèse d'un projet de loi dont les aspects répressifs et dégradants risquent d'être renforcés au Sénat. Il sera au cœur des mobilisations portées sur tous les territoires

(voir la cartographie du [Sursaut citoyen](#)), qui se poursuivent autour du parcours législatif d'Asile-immigration, de la Marche solidaire, à Paris le 17 juin, avant d'atteindre Calais, puis Londres, des revendications de justice migratoire autour des négociations de l'Accord de Dublin ou encore, du Forum social mondial des migrations en novembre à Mexico. ■

“ Un processus citoyen a été lancé en novembre dernier : les États généraux des migrations. Son objectif : dénoncer les situations inacceptables tout en montrant qu'une autre politique migratoire est possible ”

3 questions à

**Benoît-Xavier Loridon**  
(Initiative Développement),  
membre du copil  
de l'étude gouvernance.

### Pourquoi cette étude ?

Agir dans la solidarité internationale suppose que les ONG soient capables d'évoluer dans des environnements complexes. Pour y répondre elles ont structuré leurs actions sur le terrain puis au sein de leur siège. Or, derrière la capacité stratégique à se transformer on relève des formes de gouvernance efficaces et alternatives et la volonté des dirigeant.e.s à faire évoluer leur structure. Les mutations alors opérées ont fait émerger de nouveaux enjeux : la redistribution des compétences, l'équilibre des rapports entre salarié.e.s et bénévoles, ou encore comment aligner tout le monde derrière le projet associatif.

### Quels sont ses apports ?

L'étude identifie parmi les grands enjeux pesant sur les ONG françaises, ceux susceptibles d'avoir le plus d'impact sur leurs gouvernances et les modèles qui en découlent : la fin du modèle Nord/Sud et le décentrage des gouvernances vers le Sud ; l'adossement de l'association à d'autres formes juridiques (fondations, etc.) ; l'articulation entre élu.e.s et salarié.e.s pouvant donner lieu à de nouvelles formes de management, comme le management « agile ». L'étude explore quinze modèles de gouvernance d'ONG, sachant qu'il n'existe pas de modèles uniques et que la gouvernance mise en place reste le fruit de l'histoire de l'ONG.

### Et après ?

L'ambition première de l'étude était d'apporter un regard prospectif sur les gouvernances des ONG demain. Il est vite apparu que le secteur manquait d'un B.A BA formalisé pour dynamiser ses modes de gouvernance. Le comité de pilotage a alors opté pour un recentrage de l'étude. Un second niveau d'étude reste donc à prévoir pour explorer d'autres formes de gouvernances, hors modèle associatif, pouvant être transposables à la solidarité internationale. L'idée serait d'alimenter entre autres le débat sur un modèle associatif prétendument dépassé bien que permettant les subventions et offrant *via* la loi 1901 un format très souple. ■

## TRIBUNE EUROPE ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

**Katarzyna Lemanska (Action santé mondiale),**  
cheffe de file de la commission Europe

L'Union européenne revisite ses priorités et redistribue ses ressources en vue de son prochain budget pluriannuel : une opportunité sans précédent pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD). Le portage politique est pourtant loin d'être à la hauteur des enjeux.

Les deux prochaines années vont façonner l'Europe de demain : tous les domaines de l'action européenne sont examinés afin d'opérer un rééquilibrage entre priorités traditionnelles (agriculture, cohésion, compétitivité) et émergentes (notamment la sécurité et les migrations). Cet exercice politique doit aboutir fin 2019 avec l'adoption d'un nouveau Cadre financier pluriannuel (2021-2027). Malgré un budget amputé de la contribution du Royaume-Uni, les ressources de l'action extérieure devraient être augmentées. Le Cadre financier arrivera à terme trois ans avant la date butoir de la mise en œuvre des ODD. Cette nouvelle pourrait être accueillie avec enthousiasme : l'Union européenne (UE) aurait-elle enfin enclenché sa transition vers un monde plus juste et durable ?

À la lecture de la communication qui reprend les propositions de la Commission européenne, la réponse est indubitablement non. Évocateur, le titre *Un budget moderne pour une Union qui protège, qui donne les moyens d'agir et qui défend* donne une image sombre de l'avenir de l'Europe. La posture est défensive, la vision, court-termiste. La Commission propose par exemple un « *changement radical pour la sécurité et la défense* », davantage orienté vers la coercition, au détriment d'une approche durable de la sécurité fondée sur les droits humains et la prévention des conflits. L'approche sécuritaire domine également les migrations : les moyens mis à disposition de la gestion des frontières pourraient être quadruplés. S'ils suivent la Commission, les États membres poseront un choix politique clair : celui de consolider l'Europe forteresse, au mépris du respect des droits fondamentaux des personnes migrantes. Le niveau d'ambition est bien moindre en matière d'environnement : 25 % des dépenses de l'UE contribueraient à la réalisation des objectifs climat, soit deux fois moins que ce qui est demandé par la France.

L'aide publique au développement (APD) n'est pas épargnée. La Commission propose en effet une restructuration majeure des instruments d'action extérieure : de douze, ils passeraient

à un. Cette simplification n'est cependant pas mue par la volonté de prendre en compte le caractère pluridimensionnel et transversal des ODD mais à consacrer le recentrage de l'Union sur ses intérêts propres. Ce recentrage requiert, selon l'UE, un meilleur alignement de l'APD sur les intérêts stratégiques de l'UE, quitte à sérieusement ébranler, au passage, les principes d'efficacité de l'aide.

En termes de priorités, la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques figurent bien sûr la liste des défis mondiaux auxquels l'instrument global doit répondre, mais et cela n'a rien de fortuit, ils sont cités après les migrations, les conflits, l'instabilité et la sécurité.

Les migrations apparaissent d'ailleurs comme une priorité transversale, aux côtés de l'environnement, de l'action climatique et de l'égalité femmes-hommes. En précisant qu'elles seront « *identifiée[s] et traitée[s] dans l'ensemble de l'instrument et dans*

*les différents piliers* », la Commission entérine une approche décriée par la société civile : appréhender le développement sous le prisme des migrations et non l'inverse.

Les États membres ont jusqu'à mars 2019 pour opérer un changement radical de cap. Si l'ensemble du budget et plus particulièrement l'action extérieure, n'est pas aligné sur les ODD, l'Europe aura raté une opportunité historique. Peut-elle seulement se le permettre ? ■

“ La Commission entérine une approche décriée par la société civile : appréhender le développement sous le prisme des migrations et non l'inverse. ”

RETROUVEZ TOUTES  
LES DATES DE L'AGENDA  
ET LES ACTUALITES  
[WWW.COORDINATIONSUD.ORG](http://WWW.COORDINATIONSUD.ORG)